

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° M21- 067423

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 50039 Société : **197733**
 Actif Pensionné(e) Autre :
Nom & Prénom : **BENACHRAK SAMAA**
Date de naissance : **22/10/1975**
Adresse : **440 rue de cauldima casa**
Tél. : **0662817026** Total des frais engagés : Dhs

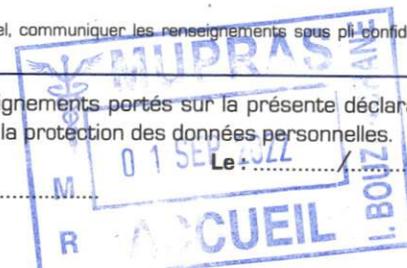
Cadre réservé au Médecin

Dr Karim BENSALAH
Neurochirurgien
295, Angé Bd Abdelmoumen et
Allée du Persee 1er étage, A9 Casablanca
Tél: 05 22 20 27 00
INPE:091167338

Cachet du médecin :
Date de consultation : **23/04/2022**
Nom et prénom du malade : **BENACHRAK SAMAA** Age:
Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
Nature de la maladie : **Sd Arteriel**
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :
Signature de l'adhérent(e) : **A**



Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Dr. Karim BENSALAH

Diplômé de la Faculté de Médecine
de Nancy (France)

Chirurgie de Cerveau de la Moelle Epinière
et des Nerfs

Chirurgie de la Tête et de la Colonne Vertébrale

Electro-Encéphalographie
Adultes & Enfants



الدكتور كريم بنصالح

خريج كلية الطب بنانسي (فرنسا)

إختصاصي في جراحة أمراض الدماغ والأعصاب
جراحة الرأس والعمود الفقري والنخاع الشوكي

التخطيط الكهربائي للدماغ

للتهاب والصفار

Casablanca le : _____ في الدار البيضاء

23/08/2022

BENACHRAK SANAA

12600
CILENTRA 10 CP

1 soir pendant 1 mois Après repas

9500
ALPRAZ 0,5 mg

1/2 soir pendant 1 mois Après repas

9900
EXTRA MAG CP

1 matin pendant 1 mois Après repas

11330 x C
OEDES 20 GELULE

1 soir pendant 1 mois Après repas

2350 x 3
DEPAKINE CHRONO 500 mg

1.1/2 matin 1.1/2 soir pendant 1 mois Après repas

URBANYL 10 mg

1/2 matin 1/2 soir pendant 1 mois Après repas

1070130
Dr Karim BENSALAH
Neurochirurgien
295, Angle Boul Abdelmoumen et Allée du Persée, 1er étage, A9 Casablanca
Tél: 05 22 20 27 00
INPE:091167338

PHARMACIE DERB TALIANE
Casablanca
16, Rue Goulmima - 79 95
Tél: 05 22 27 79 95
ICE: 002804443000082

295, زاوية شارع عبد المومن وزنقة بيري الطابق الأول A9 - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 20 27 00 - المستعجلات : 06 61 30 40 80

295, Angle Boulevard Abdelmoumen et Allée du Persée, 1er étage, A9 - Casablanca
Tél : 05 22 20 27 00 - Urgences : 06 61 30 40 80 - E-mail : bensalahkarim390@gmail.com

23,50



23,50



23,50



Médicament Autorisé N°: 391/1201

PPV: 126 DH 00

RESPECTER LES DOSES PRESCR

احترم الجرعات المحددة

TABLEAU A (Liste I)

10/2021
10/2024
0921065

ppc = 95,00 DH

Date de fabrication :
A consommer de
préférence avant fin :

LOT 211314
EXP 04/2024
PPV 99.00DH

sanofi-aventis Maroc

Route de Rabat - R.P.1-
Ain Sebaâ 20250 - Casablanca
DEPAKINE CHRONO 500MG CP PEL B30
P.P.V. : 113DH30



6 118001 081073

sanofi-aventis Maroc

Route de Rabat - R.P.1-
Ain Sebaâ 20250 - Casablanca
DEPAKINE CHRONO 500MG CP PEL B30
P.P.V. : 113DH30



6 118001 081073

sanofi-aventis Maroc

Route de Rabat - R.P.1-
Ain Sebaâ 20250 - Casablanca
DEPAKINE CHRONO 500MG CP PEL B30
P.P.V. : 113DH30



6 118001 081073

sanofi-aventis Maroc

Route de Rabat - R.P.1-
Ain Sebaâ 20250 - Casablanca
DEPAKINE CHRONO 500MG CP PEL B30
P.P.V. : 113DH30



6 118001 081073

sanofi-aventis Maroc

Route de Rabat - R.P.1-
Ain Sebaâ 20250 - Casablanca
DEPAKINE CHRONO 500MG CP PEL B30
P.P.V. : 113DH30



6 118001 081073

sanofi-aventis Maroc

Route de Rabat - R.P.1-
Ain sebaâ Casablanca
DEPAKINE CHRONO 500 MG
CP PEL B30
P.P.V. : 113,30 DH



6 118001 081073